

Compte rendu

Groupe de Travail
Restitution/Mesures d'accompagnement
Jeudi 29 Avril 2021

**Projet de parc éolien
de la Monchot (08)**

SIEMENS Gamesa



I. INTRODUCTION

SIEMENS-GAMESA travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien nommé « de la Monchot » sur les territoires de MONTIGNY-SUR-VENCE, RAILLICOURT et TOULIGNY dans le département des Ardennes.

SIEMENS-GAMESA est attentif à se concerter avec les riverains et les habitants des territoires sur lesquels elle développe des projets. De façon pratique, elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer certaines décisions qu'elle a à prendre sur le projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

Sur le projet du parc éolien « de la Monchot », SIEMENS-GAMESA a mandaté RESONANCES CFP pour concevoir puis animer la concertation du projet.

1. La concertation sur le projet de la Monchot

SIEMENS-GAMESA et RESONANCES CFP ont convenu d'une concertation en trois temps :

- Une phase d'écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, RESONANCES CFP est intervenue sur le territoire :
 - ✧ Le jeudi 9 juillet 2020 ;
 - ✧ Le mardi 15, le mercredi 16 septembre et le jeudi 17 septembre 2020
 - ✧ Le 01 octobre 2020 ;
 - ✧ Le 12 novembre 2020.

Elle a réalisé 31 entretiens et échanges avec une dizaine de personnes.

- Associée à une phase de concertation. Dans un premier temps, le choix est d'ouvrir cette concertation à tous les habitants des territoires d'accueil du projet. Toutefois, en raison de la pandémie et des restrictions successives, il est fait le choix de constituer un groupe de travail ;
- Suivie d'une phase de restitution à travers un atelier et un cahier de concertation reprenant tous les apports des ateliers dans la définition du projet.

2. La constitution du groupe de travail

Les personnes invitées à participer à ce groupe de travail sont choisies par RESONANCES CFP et font suite à la phase d'écoute du territoire.

Le groupe de travail est alors constitué des personnes suivantes :

- Eric DELCOURT – Maire à la commune de MONTIGNY-SUR-VENCE ;
- Sébastien BONNIN – 1^{er} adjoint à la commune de MONTIGNY-SUR-VENCE ;

- Jacques VINCENT – Maire à la commune de RAILLICOURT ;
- Caroline DEFONTAINE – 2^{ème} adjointe à la commune de TOULIGNY ;
- Monique BERMON-PEROTIN – Conseillère municipale à la commune de TOULIGNY ;
- Jean-Marie OUDART – Maire de la commune de POIX-TERRON et Vice-Président à la transition énergétique et écologique à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises ;
- Rebecca BOURRUT – Chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises ;
- Christophe FRANCOIS – Docteur et Conseiller municipal à la commune de MONTIGNY-SUR-VENCE ;
- Raphael MINEUR – Président de l'association foncière et habitant de RAILLICOURT ;
- Cedric MOUGIN – Président de l'association de chasse et habitant de MONTIGNY-SUR-VENCE ;
- Christophe FORGEUX – Eleveur et habitant de TOULIGNY ;
- Virginie MISER – Présidente de l'association Sauvegarde de la Vallée Patrimoniale de la Vence ;
- Corinne AYER – Habitante de RAILLICOURT ;
- Virginie LAMBIN – Riveraine du projet & habitante à MONTIGNY-SUR-VENCE.

II. L'ATELIER « RESTITUTION / MESURES D'ACCOMPAGNEMENT »

1. Introduction

Le quatrième atelier « *Restitution / Mesures d'accompagnement* » réalisé par le groupe de travail s'est déroulé le jeudi 29 avril 2020 à 19h00 par visio-conférence.

Tous les membres du groupe de travail ont été avertis 10 jours avant le début du nouvel atelier, dans un mail spécifique d'invitation.

Sont excusés :

- Christophe FRANCOIS,
- Corinne AYER.

Est absent :

- Alain GISQUET (invité) ;
- Christophe FORGEUX.

S'est joint à l'atelier Jean-Paul DUFRENE, premier adjoint à la mairie de RAILLICOURT.

Le porteur de projet, SIEMENS-GAMESA, participe également à cet atelier. Il est représenté par Jérémy GAUTHIER - Responsable du projet éolien de la Monchot.

La réunion a duré 2h30 environ et a été animée par Delphine CLAUX de RESONANCES CFP.

2. Le déroulement de l'atelier

L'atelier se déroule en six temps :

- ① Accueil des participants ;
- ② Présentation de l'atelier ;
- ③ Le travail en petit groupe ;
- ④ Restitution du travail à l'ensemble des participants
- ⑤ Les apports du groupe de travail au projet ;
- ⑥ Clôture de l'atelier.

1. Accueil des participants

L'atelier se déroulant par visio-conférence (via Zoom), l'ouverture de la salle d'attente se fait 30 minutes avant le début de l'atelier. Le numéro de portable de l'animateur est donné dans le mail d'invitation afin de faciliter la connexion à cet atelier.

Dans les faits, cet atelier débute à 19h15 : le temps pour les participants de se connecter. Des échanges téléphoniques en amont de l'ouverture de l'atelier ont lieu afin de faciliter l'accès à ce dernier.

2. Présentation de l'atelier

Après quelques mots de remerciement pour leur présence, Delphine CLAUX débute l'atelier :

- En présentant les animateurs de l'atelier ;
- En situant ce 4^{eme} atelier dans le processus global de concertation du projet ;

- En rappelant l'objectif de cet atelier qui a pour objet de :
 - ✧ Faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire ;
 - ✧ Restituer le travail et les apports de la concertation mise en place sur le projet ;
 - ✧ Initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien.

- En demandant aux participants s'ils ont des questions sur le dernier compte-rendu – celui lié à l'atelier « *Implantation* ». Aucune remarque n'est réalisée.

Elle donne ensuite la parole à Jérémie GAUTHIER qui partage son écran avec les participants pour présenter les supports, rappelant :

□ **Ce qu'il a retenu du dernier atelier « Implantation » :**

- L'importance pour une majorité des participants que ce projet se fasse à trois communes et que l'ensemble des équipements soit autant que possible réparti sur les trois communes ;
- L'importance pour tout le groupe de limiter l'impact visuel qui se traduit de manière différente selon les groupes (absence d'éolienne, éoliennes concentrées au Nord-Ouest de la zone de projet ou disposées derrière des bois) ;
- La volonté de limiter l'impact acoustique autant que possible en s'éloignant des habitations au-delà de 800 m.

□ **L'implantation retenue pour ce projet :**

Jérémie GAUTHIER a cherché, le plus possible, à travers la définition du projet, de répondre aux critères énoncés ci-dessus.

Relatif à la distance aux premières habitations, le porteur de projet est attentif à s'en éloigner le plus possible. Ainsi, l'éolienne la plus proche est à 880 m du hameau de Hocmont et à 900 m du bourg de Touligny.

Afin de limiter l'impact visuel, le porteur de projet :

- S'est éloigné de la vallée de la Vence ;
- S'est éloigné de plus 800 m des premières habitations ;
- A limité le nombre d'éoliennes. Le projet retenu est constitué de 4 éoliennes ;
- A implanté les machines selon une ligne droite qui est la forme géométrique la plus simple à lire dans le paysage ;
- A cherché à limiter l'occupation du projet sur l'horizon. Ainsi, les éoliennes sont relativement resserrées.

Relatif à la répartition des équipements du projet sur les 3 communes, la commune de Montigny-Sur-Vence ne peut pas accueillir d'éoliennes selon les critères définis ci-dessus. Aussi, le porteur de projet a disposé les postes de livraison sur ce territoire.

Jérémie GAUTHIER rappelle également que lors de la phase d'écoute du territoire, en amont des ateliers, il y avait une attente des éleveurs de faire intervenir un géobiologue sur le territoire. Ainsi, deux géobiologues sont intervenus au mois de Mars 2021, dont un travaillant

à la Chambre de l'Agriculture des Ardennes. Des éoliennes sont déplacées de quelques mètres par rapport à leur implantation initiale. Leur intervention a permis d'orienter vers un projet éloigné de la vallée de la Vence.

Jérémy GAUTHIER présente notamment deux cartes :

- La première, présentant le projet avant concertation ;
- La deuxième, le projet retenu, à l'issue de la phase de concertation ;

Qui illustre tout le travail réalisé grâce aux groupes. Initialement, avant le début du travail en ateliers, le projet était constitué de 2 fois 3 éoliennes, réparties de manière symétrique de part et d'autre des enjeux écologiques (localisés au centre de la zone de projet). Aujourd'hui, le projet retenu est constitué de 4 éoliennes, localisé au Nord-Ouest de la zone du projet – la zone Sud-Est, la plus proche de la vallée de la Vence, étant abandonnée.

Pour ce projet, la hauteur des machines est conditionnée par :

- La distance entre le bout de la pale et le sol (appelé également garde au sol) qui doit être de 30 m ;
- L'aspect paysager où les éoliennes doivent être limitées en termes de hauteur.

Pour répondre à ces critères, le porteur de projet a aujourd'hui le choix entre deux modèles de machines SIEMENS-GAMESA : la première est une éolienne de 175 m hauteur bout de pale et la deuxième, de 185 m hauteur bout de pale. Leur puissance évolue entre 4,5 MW et 5 MW.

Il est précisé que dans les photomontages présentés aux participants de cet atelier, le porteur de projet a pris l'éolienne la plus impactante, soit la plus grande (185 m).

Avant de passer à l'intégration du projet dans le paysage, un espace est ouvert pour laisser aux participants la possibilité de poser des questions. Ainsi, une première personne réagit et indique que « *Ce n'est plus un projet à 3 communes mais à 2 communes. Après, il faudra l'expliquer aux gens du village. A Montigny-Sur-Vence, le paysage ne sera pas du tout abimé* ».

Jérémy GAUTHIER explique que même si le territoire de Montigny-Sur-Vence n'accueille pas d'éoliennes, elles y seront visibles. Les photomontages qui vont être présentés à la suite de cet échange le montreront.

Ensuite, le porteur de projet indique que les trois communes se sont lancées dans le projet, de manière solidaire, en disant « *on choisit une société à trois* ». A ce stade, il n'était pas possible de savoir si les trois communes accueilleraient des éoliennes. C'est pourquoi, quelle que ce soit l'équipement qu'elles accueillent, le porteur de projet s'est engagé à donner à la commune 20 000 €/an.

Le maire de Raillicourt ajoute « *qu'il a mis en place ce principe pour permettre la réalisation d'un projet cohérent. Cela n'est pas la peine de travailler chacun dans son coin. On est concerné à trois communes, la logique est de faire un projet cohérent. C'est pourquoi, les maires de l'époque, ont pris la décision de faire un projet à trois.* »

Le porteur de projet explique qu'il est le premier surpris de ce constat. Toutefois, les études et la concertation mises en place ont conduit à ce projet. Pour lui cela reste un projet à trois communes – les équipements du parc éolien étant localisés sur les trois territoires.

Le porteur de projet donne la parole aux représentants du territoire de Montigny-sur-Vence. « *Nous étions un peu surpris de la variante qui ne passait pas chez nous. Mais avec l'installation d'un matériel chez nous [les postes de livraison], cela devient acceptable.* ». Jérémie GAUTHIER explique que s'il avait pu faire autrement, il l'aurait fait. Aujourd'hui, le projet retenu et présenté est celui qui a le plus de chance d'être autorisé par le préfet.

□ L'intégration du projet dans le paysage :

Delphine CLAUD présente la carte reprenant l'ensemble des photomontages qui sont pris dans le cadre du projet. Elle rappelle qu'à l'issue du deuxième atelier « *Connaissance du territoire* » 5 points sont retenus et ajoutés à l'étude d'impact santé et environnement :

- Depuis le belvédère de La Bascule ;
- Depuis le château de Guignicourt-sur-Vence.
- Depuis la sortie Nord-Est de Raillicourt en direction du bourg de Touligny et du hameau de Hocmont pour voir les hauteurs de Hocmont ;
- A la sortie Est du bourg de Montigny-Sur-Vence, à proximité de l'antenne actuelle 3 (rue du Priolet) ;
- Au Sud de Montigny-Sur-Vence, au niveau de la dernière ferme, en direction de la bascule (belle vue).

Les photomontages présentés lors de cet atelier en reprennent certaines, auxquelles viennent s'ajouter celles proposées par le bureau d'études paysager. Ainsi, sont présentées les photomontages suivants :

- Depuis la frange bâtie du Sud de Touligny (Rue des Epalis) ;
- Depuis la sortie Nord-Est de Raillicourt ;
- Depuis le bourg de Montigny-Sur-Vence (rue du Priolet) ;
- Depuis la sortie de Terrons-Lès-Poix ;
- Depuis le belvédère de la bascule.

Chaque jeu de photomontage est constitué :

- D'une carte rappelant le point à partir duquel la photo est prise ;
- D'une photo panoramique, sans le projet ;
- D'une vue illustrée présentant, de manière figurative, les éoliennes sur la topographie ;
- D'une photo panoramique avec le projet ;

Chacune des photomontages présentées est découpée en petite vignette de 50° afin de répondre aux nouvelles demande de l'administration.

A l'issue de cette présentation, un participant exprime qu'il regrette de ne pas avoir vu de photomontage depuis le hameau Hocmont (territoire de Touligny). Pour lui, ce sont ces habitants qui vont être les plus impactés. Le porteur de projet lui répond en indiquant que ce photomontage sera ajouté dans le compte-rendu (cf. Annexe I).

Il fait également remarquer que la distance entre les éoliennes 3 et 4 est peu importante. Le porteur de projet confirme qu'il s'agit de la plus faible interdistance entre toutes les éoliennes du projet. Ce participant regrette que l'ensemble des éoliennes du projet soit regroupé sur une si faible distance et exprime que ce « *n'est pas la meilleure solution pour Hocmont* ».

Jérémie GAUTHIER rappelle que suite à l'atelier « *Connaissance du territoire* », le point de vue initial depuis la première habitation de Hocmont est déplacé au croisement avec la RD 30 à la demande des participants. Il reflète, donc que partiellement la vue depuis la première maison de ce hameau.

Puis une question est posée : « *Comment peut-on se rendre compte de ce que cela va donner en réel ? Est-ce que l'on fait le même principe, en imprimant en A3 et en levant les bras ?* »

Pour que la perception du projet soit la meilleure, il faut effectivement imprimer la vignette de 50° en A3, sans en changer les dimensions et les regarder avec une distance de 35 cm ; c'est-à-dire à bout de bras. Cette participante regrette que les photos présentées soient affichées à l'écran avec une taille de 12 cm.

Les participants habitants sur Montigny-sur-Vence exprime « *qu'au niveau visuel, ils ne sont pas les plus impactés, les éoliennes sont assez éloignées et depuis le village, les éoliennes seront perçues en ligne* ».

□ **Ce qu'apporte le parc éolien au territoire ;**

Delphine CLAUDON donne quelques chiffres sur le projet :

- Il répond à la consommation électrique de 13 000 foyers hors chauffage ;
- Il permet d'éviter 2 500 tonnes de CO² évité ;
- Il permet de recevoir des impôts, taxes permettant de développer les communes ;

A l'issue de cette présentation, une nouvelle question est posée « *Quelles sont les collectivités territoriales qui bénéficient de ce projet ?* ». Le porteur de projet répond que ce sont les communes d'accueil du projet, l'intercommunalité, le département et la région qui bénéficient de la fiscalité.

« *Dernièrement, j'ai vu à la télévision, un village où les éoliennes étaient installées à 250 m des premières habitations. La commune a joui d'une exonération de la taxe foncière. Moi, je dis là où il n'y a pas d'éoliennes, cela va augmenter la taxe foncière* ».

Le maire de Raillicourt poursuit et apporte un témoignage : « *Chaque éolienne fournit 3 emplois, les éoliennes SIEMENS-GAMESA sont construites en France, et le lycée Bazin à Charlevilles-Mézières forment à la maintenance des éoliennes.* ».

Le porteur de projet revient sur ce témoignage et précise que seules les éoliennes maritimes de SIEMENS-GAMESA sont construites sur le port de Le Havre.

Ce témoignage entraîne un questionnement de l'un des participants : « *Comment est-il possible de générer 3 emplois ?* »

Le porteur de projet répond qu'aujourd'hui il existe des ratios. La filière éolienne en France génère aujourd'hui plus 4 emplois par jour. Ici, sur ce projet, SIEMENS-GAMESA a prévu de construire un centre de maintenance sur Rethel. Delphine CLAUDON ajoute que classiquement, un parc éolien mobilise 2 techniciens de maintenance et une personne sur l'exploitation du parc. Cette équipe est également dédiée à plusieurs parcs éoliens.

□ **Le travail attendu en petit groupe de travail.**

Le travail attendu par les petits groupes de travail est d'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien. Les mesures d'accompagnement sont des projets financés par la commune à partir de revenus du parc éolien qu'elle perçoit lorsque celui-ci est en exploitation. Les participants vivent leur territoire et sont à même de suggérer des projets les mieux adaptés à leur lieu de vie.

La mise en œuvre de ces pistes de réflexion sont conditionnées à :

- L'autorisation du projet ;

- L'accord des élus qui restent décisionnaires sur leur territoire.

Il est demandé aux participants de proposer 5 mesures d'accompagnement et de les classer par ordre de priorité : de plus prioritaire au moins prioritaire.

3. Le travail en petit groupe

Les participants sont répartis en 2 petits groupes via l'outil « salle » de zoom. Plusieurs personnes sont regroupées devant le même ordinateur ce qui conditionne le nombre de personnes dans les groupes.

Un premier groupe de 7 personnes est constitué autour de Jérémie GAUTHIER, de SIEMENS GAMESA et un deuxième groupe de 4 personnes, autour de Delphine CLAUX, de RESONANCES CFP.

Les participants rentrent assez rapidement dans l'atelier, en réalisant des propositions. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine. Les échanges dans les sous-groupes sont nombreux et pertinents.

Chaque sous-groupe désigne également un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail qui vient d'être fait à l'ensemble des participants de l'atelier.

L'ensemble de ce travail est présenté ci-après dans le présent compte-rendu.

4. Restitution du travail à l'ensemble des participants

Les rapporteurs, l'un après l'autre, sont invités à restituer à l'ensemble des participants ce qui s'est passé dans leur sous-groupe. Après chaque restitution, les autres participants ont la possibilité de réagir : poser des questions, demander des précisions...

Le premier groupe à s'exprimer est celui animé par Delphine CLAUX. Le rapporteur de ce groupe restitue les cinq mesures d'accompagnement proposées :

- ① Aider les gens à se mettre aux normes assainissement individuel afin de protéger la rivière de la pollution. Aujourd'hui, les habitants ne bénéficient plus de subvention et il leur est plus difficile, financièrement, de se mettre aux normes ;
- ② Enfouir des réseaux (électriques et télécommunication). Aujourd'hui, une rue est réalisée sur Raillicourt. Ce territoire bénéficie de subvention mais cela reste couteux pour le territoire.
- ③ Améliorer la voirie afin de faciliter la circulation dans le village. Il ne s'agit pas de réaliser des trottoirs ou d'élargir les voiries (souvent associée à une augmentation de la vitesse des véhicules) mais d'entretenir les voiries afin qu'elles soient « *propres et en ordre* » ;
- ④ Planter des arbres sur le terrain communal : les frênes plantés il y a quelques années meurent à cause du changement climatique ;
- ⑤ Développer des modes de déplacement doux : mise en place d'une piste cyclable, notamment le long de la route départementale RD 35 sur laquelle de nombreux camions de l'usine Cristalline circulent.

Remarque : A noter que dans ce groupe, la réflexion débute par les écoles notamment leur fonctionnement et transport qui pèsent dans le budget de la commune.

Le deuxième groupe à s'exprimer est celui de Jérémy GAUTHIER. Les mesures proposées sont classées par territoire.

Sur le territoire de MONTIGNY-SUR-VENCE :

- ① Rénovation de l'église avec des problématiques de fuite liées au plafond ;
- ② Les mises au norme PMR pour l'accès à la mairie aux personnes à mobilités réduites ;
- ③ La réfection du lavoir ;
- ④ La réfection de la RD 35 ;
- ⑤ Le déplacement de la place du village pour des raisons de sécurité ; celle actuelle jouxtant la route départementale 35.

Sur le territoire de TOULIGNY :

- ① Rénovation de voirie avec une rue et une route en particulier (budget de plus de 200 k€) ;
- ② Aménager le village et le rendre plus accueillant « *plus glamour* » ;
- ③ La possibilité de boisement avec la mise en place d'une bourse aux arbres. Les personnes percevant le parc pourraient bénéficier de la mise en place d'arbres, à la charge du porteur du projet.

Le rapporteur indique également que des mesures d'accompagnement sont en cours d'études par le bureau d'étude écologique avec notamment des abris pour les oiseaux nocturnes (les chouettes), une réserve pour les chauves-souris dans le blockhaus et l'enlèvement de plantes invasives.

5. Les apports du groupe de travail au projet

Jérémy GAUTHIER retient tout le travail mené lors des ateliers pendant cette phase de concertation du projet et qui a amené à l'implantation retenue sur le projet.

Cet atelier a également permis d'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement qui sont des projets menés par la commune avec les retombées financières dû au parc éolien pendant son exploitation.

De nombreuses idées sont proposées et peuvent se regrouper autour de plusieurs thèmes :

- Amélioration du cadre de vie : enfouissement des réseaux, réfection du lavoir, rénovation de l'église, aménagements du village pour le rendre plus accueillant ... ;
- La sécurisation de ses habitants : mise en place d'une piste cyclable le long de la RD 35, déplacement de la place du village de Montigny-sur-Vence, réfection de voirie existante ...
- Création de lien entre les hameaux avec la mise en place de mode de déplacement doux ;
- Reboisement : bourse aux arbres pour les riverains du projet ayant une vue directe sur le projet éolien ; plantation d'arbres sur une parcelle communale faisant à la mort de frênes ...

Certaines des mesures proposées peuvent s'inclure dans le dossier de demande d'autorisation. Jérémy GAUTHIER étudie avec ses bureaux d'études leur faisabilité technique.

6. Clôture de la réunion.

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation.

- « *Je trouve ça toujours intéressant cet échange et on voit qu'il y a un effort de fait pour prendre en compte ce qui a été dit et je trouve ça important. Sur le thème spécifique d'aujourd'hui, je me dis qu'il y a plein d'idée et que cela ne va pas être facile après de faire des choix* » ;
- « *Maintenant que les éoliennes sont localisées, qu'est-il prévu en termes de chemin d'accès ?* »

Le porteur de projet fait tracer par son équipe de génie civil des solutions possibles pour accéder au parc éolien. Les plans sont réalisés en dessinant les plateformes dans les parcelles. Pour cela, SIEMENS-GAMESA a fait intervenir une société de transport de convoi exceptionnel. Plusieurs hypothèses sont à l'étude. Il est probable que les éoliennes arrivent par le Nord, par la Grande Rubrique puis rejoignent la route départementale puis la route de Raillicourt. Aucune hypothèse aujourd'hui n'est arrêtée.

- « *Il faut délibérer pour accepter que les entreprises concernées empruntent les voies concernées. Aujourd'hui, vous nous avez demandé si on gagnait au loto, qu'est-ce que l'on ferait ? Très agréable ! Là on se demande comment on va faire sans argent.* » ;
- « *Pour aujourd'hui, nous demander ce que nous allons faire de l'argent, ce ne sont pas des sommes astronomiques non plus on sait comment on va les dépenser un peu dans notre tête. Je ne voyais pas trop l'intérêt de nous demander de ce que l'on allait faire de cet argent. Nous sommes assez grand pour savoir comment faire.* » ;
- « *Nous avons été surpris du positionnement des éoliennes. On ne s'attendait pas à ça. Ce n'était pas du tout le but. S'il est plus recevable comme ça, c'est ainsi. Au niveau des couts, c'est important d'en parler. Aujourd'hui les communes ont besoin de finances et il y a énormément de travaux. On s'en rend compte quand nous avons les pieds dedans, quand on se déplace, quand on analyse. Toutes les semaines, on est dans le village et on traite des problèmes. Ça pourrait faire du bien au village et aux habitants même s'il ne le verrait peut-être pas directement, mais on a besoin d'argent.* » ;
- « *Au niveau du positionnement des éoliennes, finalement il n'y a pas eu beaucoup de surprise et les dispositions, il n'y en avait pas trente mille de possibles. C'est vrai que nous avons essayé de les éloigner au maximum. Après c'est certain il y aura des nuisances, il faudra s'en accommoder si cela se fait. La nuisance visuelle est sobre. Si on enlevait tout ce qui était moche de la planète il ne resterait plus grand-chose. Je vais essayer de voir le cote positif dans tout ça. Cela va aider la commune, je pense que tout le monde va en bénéficier, même les gens qui sont contres. Mais je pense qu'il y aura des retombées positives pour la commune. Pour l'instant nous n'avons pas trop d'idée de ce que nous pourrions faire avec cette manne financière, par rapport à notre budget c'est quand même énorme. On va parer au plus urgent ; comme d'habitude et c'est là que les habitants se rendront compte de ce que cela peut nous apporter* » ;
- « *Sur TOULIGNY, le vote a été fait pour l'accès au chemin. Est-ce que cela change quelque chose ?* ». Le porteur de projet explique qu'il a proposé au conseil municipal

de Touligny de signer une convention pour un chemin rural qui lui appartient. Sur les 7 conseillers municipaux, il y en a 4 qui ne peuvent pas prendre part au vote, étant concernés de loin ou prêt par le projet éolien. Il n'y a donc que 3 qui peuvent voter dont 2 qui sont opposés.

Pour les accès, le porteur de projets regrette cette prise de position. Toutefois, il existe d'autres alternatives, d'autres solutions qu'il étudie actuellement.

« Par ailleurs, vous n'avez pas abordé la question des nuisances sonores ? Je pensais que vous alliez en parler aujourd'hui. Il y a beaucoup de choses qui se disent sur cette question-là. Nous n'avons pas une idée précise de qu'est-ce que c'est ? » ;

Remarque : Un participant répondra que cette question a été abordée au deuxième atelier. Le porteur de projet répondra à la question.

- *« Aujourd'hui pour faire des projets nous dépendons de subvention. Les idées il y en a plus dans plusieurs têtes que dans une seule. Nous sommes toujours à l'écoute de la population. Si elle nous amène des idées, nous sommes toujours preneurs. » ;*
- *« Cet atelier nous permet d'avoir une réflexion sur les travaux éventuels à faire à long terme. Au moment du budget, nous essayons de faire le tour de nos travaux mais la vision plus long terme, on est souvent bloqué car nous ne savons pas comment financer. Je pense que c'est plutôt favorable » ;*
- *« Serait-il possible d'être destinataire du projet [résumé non technique] qui est prévu d'envoyer aux communes ? et également des photomontages ?*

Le porteur de projet indique que lors du premier atelier, SIEMENS-GAMESA s'était engagé à partager le travail réalisé par ce groupe lors d'un forum de partage. Il espère qu'avec la levée des barrières sanitaires, il va pouvoir faire un forum, dans la salle communale de Raillicourt, au mois de juin. Les photomontages seraient imprimés sur des grands kakemonos et partagés aux habitants qui pourraient venir les voir en direct.

Relatif au résumé non technique, ce dernier sera communiqué aux communes qui le mettront à disposition des habitants.

« Le dépôt était prévu au premier trimestre. Quand aura-t-il lieu ? »

Aujourd'hui, les bureaux d'études travaillent sur la partie finale des études ayant connaissance du projet (localisation des machines, hauteur). Le dépôt est envisagé pour le mois de juin / juillet 2021. Je me suis engagé auprès des conseils municipaux à déposer sous 2 ans – c'est-à-dire avant octobre 2021.

« Je vous remercie pour votre transparence car à chaque fois que je pose des questions vous me répondez. »

Jérémy GAUTHIER rappelle qu'un cahier de concertation sera réalisé. Le travail de ce groupe sera partagé à tous les habitants et les services de l'Etat.

La réunion se clôture en rappelant que :

- La présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous 1 mois à tous les membres du groupe de travail,

- Si les conditions sanitaires le permettent, un forum de partage sera ouvert à tous les habitants et se tiendra dans la salle communale de Raillicourt, courant du mois de juin 2021.

